

## Conseil Municipal du 26 mars 2010

Les élus du groupe Communiste et Républicains - Interventions  
Vœux et motions,

**M. le MAIRE.**- Nous terminons la séance avec l'examen de trois vœux. Comme je vous l'indiquais en début de séance, j'ai reçu un vœu et deux motions.

Le vœu déposé par le groupe Communistes et Républicains concerne le soutien à la campagne de libération de monsieur Salah Hamouri ; conformément à la réglementation, notamment l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, il n'appartient pas au conseil municipal de se prononcer sur un vœu portant sur un sujet de portée nationale. Ce vœu est donc par conséquent rejeté.

S'agissant de la première motion déposée par le groupe Communistes et Républicains relative au projet de décret du Gouvernement sur les conditions d'accueil collectif des jeunes enfants, elle est également rejetée car elle porte sur un sujet de portée nationale.

S'agissant de la deuxième motion déposée par mesdames Gaziello et Dorejo relative à la Cave Romagnan, bien que ma qualité de maire ne me permette pas d'intervenir dans un litige de droit privé, j'ai bien conscience de l'émotion que suscite ce dossier aussi je suis favorable à la désignation d'un médiateur qui serait à l'écoute des différents arguments développés par les parties concernées et je propose que monsieur Auguste Vérola suive ce dossier avec attention.